

Il ne reste que 1.774 jours pour se mettre aux normes

Encore 1 774 jours. C'est le nombre de jours qu'il reste avant la date à laquelle tous les lieux publics devront être accessibles aux handicapés. À mi-parcours, l'APF constate des améliorations mais le plus gros du travail reste à faire.

Compte tenu de la loi « handicap » du 11 février 2005 les établissements publics devront être mis en conformité d'ici à 2015. Cinq ans après, les villes de plus de 5 000 habitants ont dû publier leur décision de mettre en place le plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics entre décembre et janvier. Parallèlement, l'Association des Paralysés de France a sorti dans l'Express du 11 février un classement permettant de noter les villes préfectorales françaises et l'état de l'avancement de ce dossier. Au palmarès Melun n'atteint pas la moyenne et arrive 65ème sur 96 villes.

De l'intercommunalité au village

Cet outil statistique prend en compte l'accessibilité actuelle des équipements et les mesures de la politique municipale. À la délégation de l'APF de Melun on nuance tout de même le classement. « L'histoire médiévale de la ville et de ses constructions

ne facilite pas la mise en conformité. Et autres points positifs la ville continue à travailler sur l'accessibilité même si c'est devenu une compétence de la communauté d'agglomération. »

L'APF encourage les villes à conserver cette compétence même quand cette dernière est traitée par l'intercommunalité. « Sinon on s'est rendu compte que les équipements municipaux prennent beaucoup de retard face aux équipements mis en intercommunalité » explique Mélanie Suhas la directrice de la délégation APF de Melun. Elle donne comme exemple : « L'autre jour on a fait un test, on a pris un bus tout équipé au niveau de la gare (N. D. L. R. : une mise en conformité relevant de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine) mais arrivés aux différents arrêts rien n'était prévu pour les personnes à mobilité réduite (N. D. L. R. : l'accessibilité des trottoirs et des arrêts de bus relève de la compétence des communes) ».

Tous concernés

La loi sur l'accessibilité ne pointe pas uniquement les problèmes d'accès pour les fauteuils roulants mais bien les difficultés de circulation et d'accès dans les lieux publics (lors du déplacement, des files d'attente, de l'accès aux services). L'accessibilité concerne donc les femmes enceintes, les personnes avec une poussette, une canne, des béquilles...

D'après un document interne à l'APF 13,4 % des personnes déclarent avoir une ou plusieurs déficiences motrices. Ce qui représenterait 8 millions de français. Un chiffre difficilement précis puisque les organismes officiels tels que la sécurité sociale ne communiquent pas ce type de statistiques. Un pourcentage en deçà du nombre de personnes réellement handicapées par les problèmes d'accès. En 2020, 17 millions de personnes auront plus de 60 ans.



Christelle, non-voyante, est dérangée dans sa marche par les bornes et les voitures mal stationnées

L'intercommunalité reste souvent la seule solution pour la mise en conformité des villages qui devront eux aussi rendre accessible leur espace public.

Diagnostic

Les villes de plus de 5 000 habitants ont dû publier au début de l'année leur décision concernant l'accessibilité. Dans le département, l'APF a repéré des villes qui font davantage d'effort comme Combs-la-Ville et Cesson qui ont déjà terminé leur diagnostic d'accessibilité. Les villes en question ont fait un état des lieux, des établissements publics et de la voirie pour fixer les priorités. En comparaison, Melun, Nemours, Mon-

travaux, Emmerainville commencent ce diagnostic. « Le problème c'est que les gens sont persuadés que l'accessibilité a un coup exorbitant. Mais il faut penser de façon globale. L'accessibilité doit être pensée dans les politiques liées aux personnes âgées, à la petite enfance, au médical, à l'assainissement » est persuadée la directrice de L'APF de Melun.

L'accessibilité serait alors une compétence transversale. Par exemple, la réfection d'un trottoir pour l'assainissement peut être l'occasion de mettre aux normes le chemin piétonnier.

« On sent un élan dans les grandes villes, mais si

elles ne se rendent pas compte de ça maintenant cela va leur coûter beaucoup d'argent et cela va perdre énormément de temps » ajoute-t-elle.

Les commerces : un espace public

Les instances publiques notamment dans les grandes villes sont contraintes et suivies par les associations. Mélanie Suhas et son équipe ont pris conscience du manque d'impact des associations auprès des commerçants. « Ils n'ont pas du tout conscience que leur établissement aussi doit être mis aux normes. Certains ne voient même pas que des

aménagements pourraient être faits. » indique-t-elle. L'association encourage les commerçants à dialoguer avec les mairies surtout quand des travaux de réfection des trottoirs sont envisagés.

Des actions de sensibilisation et des poses de silhouettes (opérations qui avaient déjà eu lieu en octobre 2008) seront réitérées au printemps et au début de l'automne. Le but n'est pas de les « gronder » mais d'échanger et de sensibiliser les commerçants. On ne peut pas aller partout mais on va là où on est persuadé que cela fera bouger les choses ».

Aurélié COLOMBEL